

AS.RI.EU.PE.

Association des Riverains Etats-Unis Pershing

138, avenue des Etats-Unis

78 000 Versailles

Tél. 06.52.09.31.78

www.asrieupe.org



Versailles, mars 2018

✉ **Les échos du Pavillon N° 48**

Editorial

En ce début d'année 2018, l'association AS.RI.EU.PE. vous souhaite une réussite dans tous vos projets personnels. Pour l'AS.RI.EU.PE., 2018 s'inscrit dans de nombreux événements et actions :

- *Le passage de flambeau de la présidence de notre association AS.RI.EU.PE., qui était tenue par Pierre DESNOS depuis 22 ans, à Jean-Luc JARROIR (versillais d'origine). Lors de notre Assemblée Générale du 2 décembre 2017, le maire François de Mazières a remis à Pierre Desnos la médaille de la ville.*
- *Cette nouvelle présidence s'inscrit dans la continuité de l'implication de l'AS.RI.EU.PE. dans tous les dossiers et projets impactant notre quartier. Nous pouvons citer notamment les travaux de l'avenue des Etats Unis, l'évolution du réseau Phébus prévue pour application en septembre 2018, l'amélioration de la sécurité des passages piétons (rue général Pershing, avenue des Etats Unis), l'évolution de l'aménagement de la rue du général Pershing avec piste cyclable, le retour d'expérience dans les abonnements fibre optique FTTH, la restauration du pavillon épuratoire du bassin de Picardie, les informations sur l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, la fête de Picardie, ...*
- *Nous veillerons à assurer la continuité des bonnes relations entretenues avec nos élus, les représentants des services techniques de la ville, de Versailles Grand Parc, de la presse, des autres associations (Maisons de quartier, M2H2A, "des amis des forêts"...), les présidents des copropriétés du quartier.*
- *Nous vous rappelons la possibilité de visiter notre site internet "asrieupe.org". Vous pouvez adresser toutes demandes et/ou toutes informations à l'adresse mail "asrieupe@gmail.com".*

Jean-Luc JARROIR
Président

Sommaire

Remerciements à Pierre Desnos

22 ans au service de l'AS.RI.EU.PE.

Monument Pershing-La Fayette

Son histoire, sa restauration, son achèvement

Parc forestier de la Porte Verte

Dégradation et entretien : dialogue avec la mairie

Travaux d'aménagement de l'avenue des Etats-Unis

Le point sur l'avancée des travaux

Système de recharge pour véhicule électrique

Le point sur la situation en copropriété

En bref

Evolution du réseau Phébus

Restauration du pavillon épuratoire du bassin de Picardie

Changement du gérance du Carrefour City

Aménagement des passages piétons

Le livre sur notre quartier est encore disponible, rdv en dernière page !



Remerciements à Pierre Desnos

C'est arrivé !!!!! Lors de notre assemblée générale du samedi 2 décembre 2017, Pierre Desnos a passé la main. Après 22 ans de présidence, Pierre a transmis le poste à Jean Luc Jarroir qui assurait le rôle de vice-président depuis un an. En tant que plus ancien du conseil d'administration, celui-ci m'a demandé d'écrire quelques mots sur notre ex président. Je l'ai fait avec plaisir en tant qu'ami de Pierre.

Il n'est pas facile de résumer 22 ans d'action associative surtout que Pierre a constamment jonglé entre l'AS.RI.EU.PE. mais aussi l'association des Amis des Forêts de Versailles et de Fausses Reposes, autre grande association versaillaise. Je vous propose donc quelques « éclairages » sur cette personnalité versaillaise.

Pierre Desnos habite Versailles depuis 38 ans. Il a d'abord vécu 10 ans près de la gare des Chantiers pour accéder rapidement à son lieu de travail à Paris. En 1991, souhaitant acheter un appartement et se rapprocher de la verdure, il déménage dans notre quartier de Picardie limitrophe de la forêt de Fausses Reposes. Bien que très occupé par ses activités professionnelles de traduction, Pierre que l'on peut qualifier « d'hyper actif » décide de créer l'AS.RI.EU.PE.

L'idée de cette association de quartier lui est venue après une discussion avec des voisins qui se plaignaient que leurs rues étaient dangereuses et qu'il fallait agir auprès des élus.

« Pour se faire entendre, il faut créer une association » leur a répondu Pierre. Depuis, l'association regroupe 15 résidences soit environ 1500 personnes. Mais comment faire vivre une telle association ? Pour cela, Pierre Desnos s'est appuyé entre autres sur trois principes.

Avoir toujours un projet majeur « au fer » en plus des problèmes quotidiens du quartier. Cette idée lui a été donnée par un vieux Versaillais qui lui expliquait un jour que si l'association se limitait aux irritants du quotidien, elle ne durerait pas au-delà de 10 ans ! Il faut donc toujours avoir un projet nouveau et mobilisateur. Second principe : en savoir plus sur un sujet que les élus ou les experts techniques en s'appuyant sur l'histoire ou la mémoire du quartier. Enfin, troisième idée, savoir s'intéresser à ce qui se passe dans Versailles au-delà du périmètre de l'association. En combinant ces trois principes, Pierre a permis à l'AS.RI.EU.PE. de contribuer à divers « gros » projets dont les plus notables sont la transformation de la rue Pershing devenue très accidentogène, l'aménagement de l'avenue des Etats Unis, l'amélioration de la desserte de notre quartier par Phébus, la rénovation de notre patrimoine historique avec celle du Pavillon des Filtres et tout dernièrement du monument Pershing La Fayette. Il faudrait y ajouter des dizaines de petites actions locales destinées à améliorer le quotidien des habitants du quartier....

Autre facette de notre ex président, l'écriture. Là aussi la liste s'est allongée au long des années avec en particulier des publications sur l'histoire de notre quartier : contribution au dossier sur « l'histoire du Monument Pershing La Fayette » qui a servi de base à la sauvegarde du monument, Trois siècles d'eau à Versailles écrit avec Jean Siaud, Petite et Grande histoire des forêts de Versailles et Fausses Reposes (écrit avec notre regretté Louis Etienne Béchu), une Histoire des jardins ouvriers et familiaux de Versailles 1901-2011 et enfin Versailles, des âmes près du corps - Petits Bois Jussieu Picardie Pershing, livre indispensable pour comprendre notre quartier..

Mais Pierre nous avait dissimulé un autre talent : la poésie !!!! Ce n'est que tout récemment que j'ai découvert cette passion discrète à travers son dernier ouvrage « *Le temps n'existe pas...* » écrit avec le peintre Cayo. Je ne résiste pas à en extraire ce petit texte :

*« Il faut
aussi envisager
une absence plus achevée
que les signes de la présence »*

Encore merci cher Président d'honneur et merci aussi à ta charmante épouse, Laurence, qui a accueilli tout au long de ces années tellement et tellement de nos réunions avec beaucoup de patience, toujours avec le sourire.

Dominique Daudon





Monument Pershing - La Fayette

Bref historique du monument

Entre juin 1917 et novembre 1918, les États-Unis participent à la Première Guerre mondiale en mobilisant 4 735 000 hommes. En 18 mois, 116 500 jeunes américains vont tomber sur le sol français. Dans les années d'après-guerre, le devoir de mémoire s'exprime en premier lieu par des monuments commémoratifs dans toutes les communes du pays. La réalisation et l'entretien de ces monuments, qui portent le nom des victimes du conflit, sont assurés par les communes. D'autres monuments, en particulier ceux érigés à la mémoire des soldats étrangers tombés pour la France, ont une valeur plus symbolique. Ils sont construits et entretenus par les départements ou par l'État français et sont des lieux de mémoire et de commémoration. Les américains, les anglais et les canadiens prennent en charge eux-mêmes leurs cimetières et monuments commémoratifs (Château-Thierry, Montfaucon, Saint-Mihiel, Bayeux ou Tilly-sur-Seulles).

En février 1937, un Comité national se constitue en France en vue de l'érection d'un monument symbolique honorant l'engagement des américains pendant la guerre de 14-18 et celui des Français pendant la guerre d'indépendance américaine. Ce Comité national est l'émanation d'un Comité d'honneur constitué le 13 janvier 1937, dont les membres les plus éminents sont Albert Lebrun, président de la République, Léon Blum, président du Conseil des Ministres, le maréchal Pétain, président du Comité France-Amérique, ou encore Henry Haye, sénateur-maire de Versailles.

La construction du monument Pershing La Fayette

Ce Comité national ouvre un concours restreint sur invitation à sept architectes parmi les plus représentatifs de l'époque : Jacques Carlu, Jacques Debat-Ponsan, Tony Garnier, Louis Madeline, Jean-Charles Moreux, Henri Pacon et les frères Perret. Il stipule que «le monument sera érigé au sommet de la Butte de Picardie, en un rond point à créer [...] Ce monument devant se composer de deux éléments principaux (statue équestre de La Fayette et statue équestre du Général Pershing) sera formé de deux parties architecturales séparées par la route nationale N° 185 (de Versailles à Ville d'Avray)». Le jury retient dans un premier temps les projets de Jacques Carlu et des frères Perret.

La proposition de ces derniers est à la fois plus hardie et plus monumentale (hauteur 43 m) que celle de Carlu (hauteur 15 m). C'est finalement ce dernier, allié au sculpteur Joachim Costa, qui remporte le concours.

La réalisation se fait dans l'urgence car l'inauguration doit impérativement avoir lieu le 6 octobre 1937 afin de profiter de la présence du Général Pershing en France. Tous les efforts sont déployés pour tenir les délais : 36 jours seront nécessaires pour construire les socles et poser les statues. Le jour de son inauguration, en présence d'Albert Lebrun, Président de la République française, et du Général Pershing, le monument porte provisoirement deux statues en plâtre patiné, qui seront déposées en 1941 en raison de leur dégradation.

Les statues en bronze représentent La Fayette, réalisée par le sculpteur américain Bartlett, et Pershing, réalisée par le statuaire Joachim Costa. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le monument se résume à deux socles en attente de leur statue respective.



La reconnaissance

Un deuxième Comité national, présidé par Édouard Herriot, Président de la Chambre des députés, est constitué en 1951 pour réunir les fonds nécessaires à l'achèvement du monument, à savoir, la réalisation des deux statues en bronze. En dépit de tous les efforts déployés dès lors pour obtenir des fonds (projet de loi en 1952, appel aux villes de France, démarches en Amérique, projet de timbre, quêtes publiques, fêtes de nuit, proposition de loi en 1955, et même une intervention du Premier ministre en 1961), le monument ne sera pas achevé.

L'échec s'explique par l'absence de crédits « à l'heure où il faut construire des logements » mais surtout faute d'accord sur le déplacement de la statue de La Fayette se trouvant dans la cour Napoléon du Louvre. Progressivement, les deux socles vont être laissés à l'abandon. Leur suppression sera même suggérée par quelques personnalités politiques ignorantes ou maladroites. En effet, financé par des fonds exclusivement français, le seul monument en France symbolisant la reconnaissance mutuelle des États-Unis et de la



France dans leur lutte pour l'indépendance et pour la liberté peut-il disparaître nuitamment sous quelques coups de pioches ? Des démarches timides pour achever le monument seront bien encore tentées.

Trop onéreuse, l'option des « statues originales » fera place à une nouvelle approche plus modeste dans les années 1970, la pose de torchères ou de médaillons étant envisagée. Divers obstacles, entre autres financiers et administratifs, et bien souvent le découragement, auront pourtant toujours raison des bonnes volontés. La dernière tentative d'achèvement du monument avec les statues, menée conjointement en 1990 par André Damien et Gérard Martin, maires de Versailles et de Viroflay, aboutira à la sempiternelle constatation : l'opération est trop coûteuse pour être supportée par les seules communes.

Sous l'impulsion de l'Association des Riverains États-Unis Pershing (AS.RIEU.PE.) une nouvelle page de l'histoire du monument va néanmoins s'ouvrir. En mars 1997, l'AS.RIEU.PE. rédige un mémorandum qu'elle adresse à Jacques Chirac, Président de la République, Lionel Jospin, Premier ministre, Felix G. Rohatyn, ambassadeur des États-Unis en France et Etienne Pinte, député-maire de Versailles.

Plusieurs articles du journal *Les Nouvelles de Versailles* vont dès lors favoriser un réveil des volontés. En 2001, un comité de sauvegarde est constitué sous la présidence d'André Damien, maire honoraire de Versailles et membre de l'Institut. En mars 2002, l'AS.RIEU.PE. établit pour le compte dudit comité un dossier complet en vue de sa sauvegarde. Dans sa séance du 10 juin 2003, la Commission régionale du Patrimoine et des Sites d'Île-de-France vote à l'unanimité son inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La restauration et l'achèvement

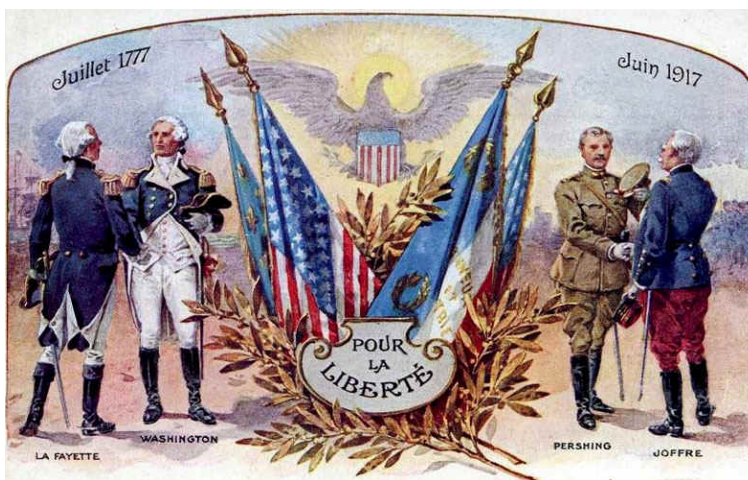
La reconnaissance ne signifiera cependant pas une restauration ipso facto.

Sept années seront encore nécessaires pour passer de la première à la seconde. Si les deux socles sont bien implantés sur un terrain appartenant à l'État qui loue les parcelles forestières à la Ville de Versailles, la propriété du bâti s'avérera une question plus complexe. Il faudra attendre soixante-neuf ans, à savoir l'arrêté rendu par le préfet de la région Île-de-France le 7 mars 2007, pour que la Ville de Versailles soit officiellement reconnue propriétaire du monument. Après sa restauration cofinancée par le Département des Yvelines et la Ville de Versailles, le monument aura droit à une deuxième inauguration le 8 mai 2011. Sans ses deux statues, le monument est pourtant inachevé et n'a toujours pas acquis sa force symbolique.

En 2014, sous l'impulsion de Jean Claude F. Martin entouré de plusieurs membres du Lions Club de Versailles, des Cincinnati et des SAR, d'un historien local et de trois experts en informatique, en statuaire et en communication, est constituée l'association Pershing La Fayette Versailles (APLV) en vue de collecter les fonds nécessaires à la réalisation et à l'installation des deux statues, qui seront finalement en résine patinée. L'APLV parviendra à ses fins après trois longues années de démarches administratives et de recherche de mécènes. C'est ainsi que, quatre-vingts ans après son érection, le monument aura enfin acquis le 6 octobre 2017 son digne statut de messenger de la reconnaissance mutuelle des deux pays.

La symbolique du monument

• Le lieu choisi se trouve au point culminant de la ville de Versailles, berceau de l'indépendance américaine.



généraux, il symbolise la reconnaissance mutuelle de deux pays pour leurs sacrifices respectifs dans leur lutte pour la liberté.

• Les statues de Pershing et de La Fayette personnifient les idéaux de liberté et d'indépendance de deux pays.

• Le face-à-face des deux généraux exprime la réciprocité des aides apportées par deux nations dans des périodes essentielles de leur histoire.

• Les lieux de bataille gravés sur les deux socles rappellent les engagements mutuels des deux peuples.

• Le rond-point prévu à l'origine entre les socles devait effacer la distance séparant les pays et symboliser leur rapprochement par la communauté d'idéal. Considéré dans son ensemble, le monument Pershing La Fayette honore plus que deux



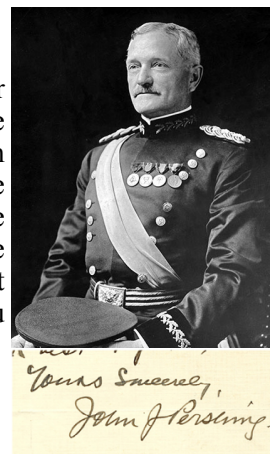
Les personnages historiques



Le Marquis de la Fayette est né en 1757. À l'âge de vingt ans, il rejoint les insurgents américains. Revenu en France, il convaincra le roi Louis XVI d'apporter son aide officielle à la guerre d'indépendance américaine. Placé sous les ordres du général comte de Rochambeau, le corps expéditionnaire français participera à des batailles décisives. Aide de camp du Général Washington à partir de 1780, La Fayette devient un acteur clé de la victoire de Yorktown. Il est considéré depuis lors comme un héros national par les Américains. Prenant modèle sur la « Déclaration d'indépendance », La Fayette propose le 11 juillet 1789 à l'Assemblée Nationale la « Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen », devenue le symbole majeur de la Révolution française au-delà des frontières.

La Fayette

Descendant d'une famille alsacienne émigrée en Amérique en 1749, **John Joseph Pershing** est né le 11 septembre 1860 dans un village du Missouri. Passé par l'Académie militaire de West-Point, il est promu en 1906 au grade de général de brigade par le Président Roosevelt. En 1917, il est nommé par le Président Wilson commandant en chef du corps expéditionnaire en France en charge d'une triple mission : militaire, organisationnelle et politique. Il eut le grand mérite militaire d'avoir su adapter rapidement l'Armée des États-Unis aux conditions de la « guerre moderne » menée en Europe et de s'intégrer avec circonspection dans le haut commandement allié. Après la victoire, il reviendra chaque année témoigner du sacrifice de ses jeunes concitoyens morts pour la liberté d'un pays autre que le leur.



L'architecte et les sculpteurs

Jacques Carlu (1890-1976)

Parmi ses plus importantes réalisations, citons le Palais de Chaillot (en collaboration avec Boileau et Azéma), le Monument aux Quatre libertés (Washington) ou le Palais de l'OTAN (Paris) devenu aujourd'hui l'Université de Paris-Dauphine. L'oeuvre de Jacques Carlu dépasse les pures réalisations matérielles. Professor of Advanced Design au Massachusetts Institute of Technology pendant de nombreuses années, il marque de son influence toute une génération d'architectes américains par la qualité de son enseignement et par sa grande modernité. Commandeur de la Légion d'honneur, il est académicien en 1957 puis Président de l'Académie des Beaux-Arts en 1976.

Paul Wayland Bartlett (1865 – 1925)

Bien que né aux États-Unis, Paul Bartlett est plutôt considéré par les Américains comme un artiste français, ayant passé la majeure partie de sa vie en France. Disciple de Rodin, il expose pour la première fois en 1880, à l'âge de quinze ans au Salon de Paris. Il devient à vingt-quatre ans membre du jury de ce même Salon. Parmi ses œuvres les plus connues, la statue de Michel-Ange à la Bibliothèque du Congrès et la façade de la Bibliothèque publique de New York. Il est également l'auteur de la statue de Benjamin Franklin placée dans la cour de l'Ambassade des États-Unis en France. Réalisée en 1908 grâce à une souscription auprès des écoliers américains, la statue équestre de La Fayette sera d'abord placée dans la cour Napoléon du Louvre puis déplacée en 1985 Cours la Reine (Paris 8e) pour permettre la réalisation du Grand Louvre.

Joachim Costa (1888-1971)

Célèbre sculpteur des années 1920, Costa est notamment co-auteur, avec Ossip Zadkine et François Pompon, de la Pergola de la Douce France réalisée pour l'exposition des arts décoratifs de Paris en 1925, où ils remportèrent le Grand prix international d'architecture. Membre du Jury du Grand Prix de Rome, Joachim Costa est le représentant de la sculpture en taille directe de l'entre-deux-guerres. Son style se caractérise par la force expressive et la simplicité, qualités qui se retrouvent dans sa statue équestre du Général Pershing destinée au monument de Versailles.

L'achèvement du monument Pershing – La Fayette

En 2014, sous l'impulsion de Jean-Claude F. Martin et de différentes associations (le « Lions club » de Versailles, des associations patriotiques franco-américaines, l'AS.RI.EU.PE.), une association « Pershing La Fayette Versailles » est créée en vue de collecter des fonds nécessaires à la réalisation et à l'installation de deux statues équestres en résine patinée. L'opération est menée à bien grâce à des dons de particuliers, à une subvention prise au titre de la réserve parlementaire par la sénatrice Marie Annick Duchêne et à une participation de la fondation du patrimoine.

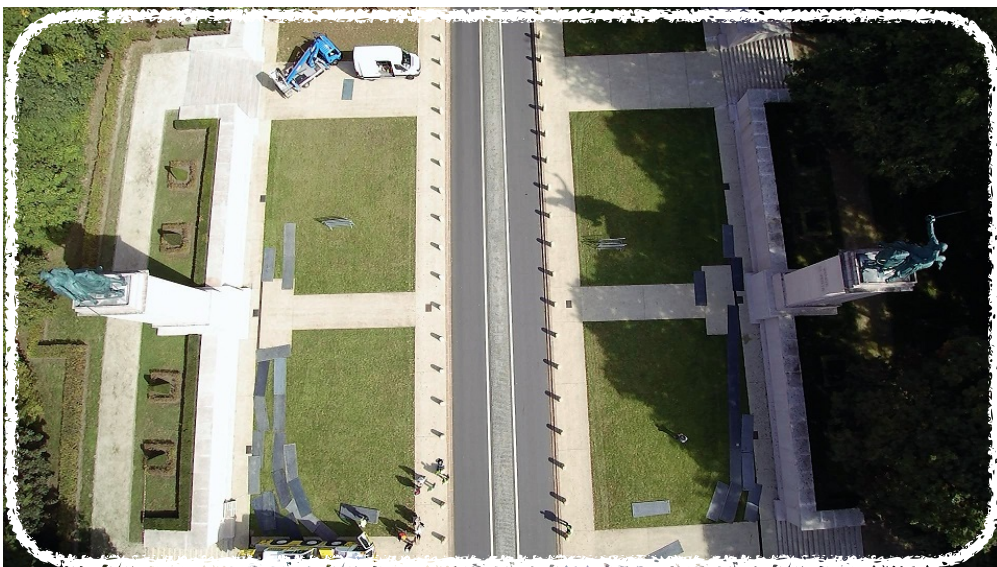
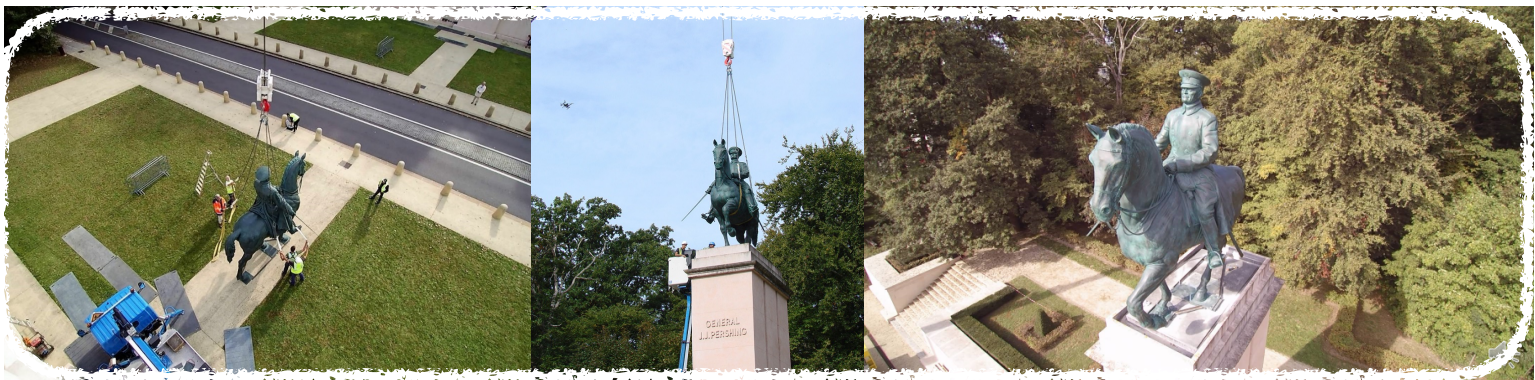


Le retour des statues équestres



La pose de celle du général La Fayette

La pose de celle du général Pershing





L'inauguration vendredi 6 octobre 2017

Sous un soleil radieux, et en présence de nombreux riverains et écoliers versaillais, des autorités civiles, le Maire de Versailles-François de Mazières, le Sénateur des Yvelines-Alain Schmitz, le Président du Sénat-Gérard Larcher, le Préfet des Yvelines-Serge Morvan), du chargé d'affaires à l'ambassade des Etats Unis-Brent Hardt, l'inauguration du retour des statues équestres s'est déroulée ce 6 octobre 2017, soit 80 ans jour pour jour après l'inauguration originelle en présence du général Pershing.

L'émotion de cet événement était palpable et le retour de ces statues équestres de 2 grands généraux Pershing et La Fayette redonne à cette entrée de Versailles toute sa splendeur.

Les représentants des poilus



Les représentants des soldats américains

La cérémonie a eu lieu en deux moments. Le premier moment a été consacré à la présentation militaire et aux discours officiels. Le second, aux lectures et chants préparés par les élèves. Ce second moment a débuté par la lecture des élèves du collège Pierre de Nolhac, de lettres de poilus, d'un texte consacré au président Wilson. Il s'est poursuivi par « It's a long way to Tipperary » chanté par les élèves de la classe de 4B du collège de Clagny. Les élèves ont poursuivi par la lecture de textes retraçant, avec originalité, les biographies de Pershing et de La Fayette, ainsi que les trois premiers articles de la Déclaration des droits de l'homme rédigés par La Fayette. Les élèves des écoles primaires Richard Mique, Pershing et La Source ont conclu cette inauguration en chantant « L'hymne à la joie ».

Le maire de Versailles (François de Mazières)





Le sénateur des Yvelines et président du conseil départemental du patrimoine de l'IDF (Alain Schmitz)



Le chargé d'affaires à l'ambassade des Etats Unis (Brent Hardt)

Les écoliers versaillais



Les riverains

Remerciements à ceux ayant œuvrés pour la restauration du monument Pershing – La Fayette
(Pierre Desnos-AS.RI.EU.PE., Jean-Claude F. Martin-APLFV)



Pour finaliser l'embellissement du monument Pershing – La Fayette, la ville de Versailles va prochainement effectuer l'installation de l'éclairage nocturne des 2 statues équestres et la pose de 2 panneaux descriptifs de celui-ci.

Jean-Luc Jarroir



Parc forestier de la Porte Verte

Plusieurs résidents ayant constaté des dégradations et le dépôt fréquent de déchets dans le parc forestier de la Porte verte situé sur la rue du Général Pershing, l'AS.RI.EU.PE. a interrogé la mairie sur cette situation et sur les actions qu'elle peut proposer. Les services techniques nous ont fait la réponse suivante :

« Nous constatons comme vous une augmentation des dégradations au niveau du petit abri. Il y a aussi de plus en plus d'actes d'incivilité sur ce lieu. Nos agents passent régulièrement sans pouvoir absorber tous les dommages.

De plus ils ont beau faire quelques remarques, les promeneurs au mieux s'en moquent ou au prétexte de payer des impôts ils trouvent normal que les agents ramassent leurs déchets. Bienheureux quand les jardiniers ne se font pas insulter. Par contre les actes de vandalisme ont lieu le soir voir la nuit.

Nous avons donc transmis ces informations à la Police Municipale afin qu'elle fasse des passages sur cet espace. D'autre part un nettoyage des lieux et des fossés va être engagé par la direction des espaces verts. En ce qui concerne l'espace de jeux, nous avons juste enlevé les quelques barrières qui entouraient encore la maisonnette. »

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur ce sujet.

Aménagement de l'avenue des Etats Unis

Information de la direction des déplacements et des aménagements urbains de la ville :

« La politique communale en faveur des circulations douces vise à pallier l'usage intensif de la voiture particulière, en particulier pour les déplacements courts, tel que le fixe le Plan de Déplacements d'Ile-de-France. La démarche a pour but de mettre en place un véritable réseau cyclable sur 4 principes :

- *Favoriser les modes actifs pour les trajets à but utilitaire (domicile-travail, domicile-écoles, domicile-commerces, etc) en reliant entre eux les différents pôles d'attraction tels que les équipements publics, les gares, les établissements scolaires, les zones d'emplois, les secteurs commerciaux, les espaces de loisirs, etc;*
- *Constituer un réseau d'itinéraires continus et jalonnés ;*
- *Favoriser la cohabitation entre les différents usagers et la mixité des espaces publics ;*
- *Développer les services d'accompagnement et en particulier le stationnement ;*
- *Le réseau cyclable, tel qu'il est envisagé, doit permettre de rendre les trajets plus agréables, plus sécurisants et plus directs pour les usagers. Il se doit ainsi d'éliminer autant que possible les coupures qui allongent les déplacements en les rendant plus fastidieux, les points dangereux ainsi que l'insuffisance d'espace consacré à ces modes.*

L'objectif est d'offrir les conditions du développement de la pratique cycliste, à savoir, la sécurité des déplacements, la continuité des itinéraires et la sûreté des conditions de stationnement. »

En concertation avec l'association AS.RI.EU.PE. et l'association M2H2A, la direction des déplacements et des aménagements urbains de la ville a élaboré le plan d'aménagement des trottoirs pour la partie piétonne, la partie cyclable ainsi que du nouveau parvis du lycée, des passages piétons et du marquage au sol pour la circulation routière (voir plan sur notre site internet).

Compte tenu des intempéries de janvier et de février 2018, le planning de réalisation va certainement tendre vers fin mars/début avril 2018.

Ce nouvel aménagement devrait satisfaire aussi bien les piétons, les cyclistes que les automobilistes par une cohabitation harmonieuse et par un bel aspect esthétique.

Dans la continuité de cet aménagement, l'AS.RI.EU.PE. se propose d'évoquer prochainement avec les services techniques de la ville le projet de création d'une piste cyclable rue du général PERSHING.





Installation d'un système de recharge de véhicules électriques

En application du Décret n° 2014-1302 du 30 octobre 2014 modifiant le code de la construction et de l'habitation et le décret n° 2011-873 du 25 juillet 2011 relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les bâtiments et aux infrastructures pour le stationnement sécurisé des vélos, chaque copropriétaire et locataire peut demander à obtenir un système permettant la recharge des batteries de son véhicule électrique.

Nonobstant cette obligation, chaque installation doit suivre la procédure suivante :

- Approbation en Assemblée Générale de la copropriété des conditions d'installation d'un tel système, du choix du fournisseur/installateur.
- Installation de l'armoire électrique générale de commande des bornes individuelles à la charge de la copropriété.
- Installation et raccordement à l'armoire générale de la borne individuelle au frais du copropriétaire concerné.
- Relevé annuel de la valeur du compteur électrique de chaque borne par le syndic ou son représentant pour refacturation de la dépense au copropriétaire concerné.

L'Assemblée Générale vote le choix du fournisseur/installateur pour l'harmonisation des bornes de recharge, un fonctionnement optimal et sécurisé.

EN BREF

Evolution du réseau Phébus

L'AS.RI.EU.PE est en contact avec Versailles Grand Parc pour soumettre ses souhaits concernant l'évolution du réseau Phébus qui sera mise en application en septembre 2018.

Restauration du pavillon épuratoire du bassin de Picardie

Nous avons remis à Alain Schmitz, sénateur des Yvelines, un dossier pour la restauration du pavillon épuratoire du bassin de Picardie. Ce projet fera-t-il partie du choix du prochain loto du patrimoine 2018 ou 2019 ? Dossier à suivre.

Changement de gérance du Carrefour City

Après un temps d'incertitude quant à l'avenir du Carrefour City en raison du départ des anciens gérants, le magasin accueille un nouveau gérant, Monsieur Daniel DOS REIS, et est rouvert aux horaires habituels. Ce commerce de proximité est indispensable à notre quartier notamment pour les habitants les plus fragiles et les plus isolés qui y trouvent un accès facile aux biens alimentaires et de première nécessité. Les récentes chutes de neige et les difficultés de circulation des voitures et des bus nous ont montré combien il était appréciable de pouvoir se rendre à pied dans ces commerces de proximité.

A nous de continuer à les faire vivre !

Aménagement des passages piétons

L'AS.RI.EU.PE souhaite porter un projet de sécurisation des passages piétons situés en haut de l'avenue des Etats-Unis devant l'entrée du parc de Picardie, en bas de l'avenue des Etats-Unis vers Ville d'Avray (traversée du Cordon Nord de la forêt de Fausses Reposes) et en haut de la rue du Général Pershing devant l'entrée du parc de la Porte Verte.

✂-----

Bon de commande pour le livre sur l'histoire de notre quartier

Je souhaite acquérir l'ouvrage « *Versailles, des âmes près du corps - Petits-Bois, Jussieu, Picardie et Pershing* »
Auteur : Pierre DESNOS - 308 pages couleur et N&B, format : 21 x 25,4 cm, ISBN 978-2-9531865-4-3 * 25 euros TTC (prix public). Je joins un chèque correspondant de 25 euros à l'ordre de l'AS.RI.EU.P.E. (livraison gratuite)

Nom/Prénom :

Adresse :

A adresser à : AS.RI.EU.PE. – 138, avenue des Etats-Unis – 78 000 Versailles